



**PROCES VERBAL**  
**De la 19<sup>ème</sup> réunion du**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**Mercredi 8 juin 2016 à 18h15**  
**13 bis, boulevard de la République**  
**Saint-Claude**

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Jean-Daniel Maire, Jean-François Demarchi, Nadia Lahu, Pierre Gresset, Isabelle Heurtier, Jean-Louis David, Eliane Grenard, Jean-Jacques Baroni, Alexandre Stephan (arrivé à 18 h 30), Philippe Passot (arrivé à 18 h 40)

**EXCUSE** : Daniel Monneret (pouvoir à Raphaël PERRIN), Alain Mouret (pouvoir à Nadia LAHU)

**ABSENTS** : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 juin 2016, datée du 1<sup>er</sup> juin 2016 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin ouvre la séance à 18h20, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

M. Jean-Louis DAVID se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Le CR de la réunion de bureau du 11 mai 2016 est proposé à l'approbation. Il est adopté à l'unanimité.

**2. COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

**2.1. Décision du Président**

La décision prise par le président depuis le dernier bureau est présentée aux membres du bureau :

- ASF - Pépinière d'Artisans : Avenant n°1 à la décision n° 30-2015 en date du 09/11/15, concernant le contrôle technique et les missions connexes suite aux modifications de classement intervenues sur le bâtiment. Contrat passé avec la Bureau VERITAS - Avenant d'un montant de 720 euros TTC

**Arrivée de M. Alexandre STEPHAN à 18 h 30.**

**3. ADMINISTRATION GENERALE**

**3.1. Site internet : choix du prestataire**

Le site Internet de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude a été créé en 2011 lors de la fusion de Val de Bienne, du Plateau du Lizon et des Hautes-Combes. Ce site avait été voulu très administratif, il est désormais souhaité une approche plus conviviale. De plus, il ne répond plus aux exigences techniques actuelles : il n'est pas configuré pour être lu sur Smartphone ou sur tablettes, sa présentation n'est pas dynamique, sa mise à jour est fastidieuse... La plate-forme de vente de forfaits en ligne est archaïque. Ce nouveau site permettra également la mise en place d'un intranet indispensable pour fluidifier les communications.

Une consultation a été lancée et 3 prestataires ont répondu à notre offre :

- D-Klik (Besançon), qui a créé le site en 2011
- FCWD (Perrigny)
- Jordel Médias (Doucier)



Le bureau communautaire retient l'offre de la société Jordel Médias, à l'unanimité, décomposée comme suit :

	JORDEL	
	HT	TTC
<b>Refonte Site CCHJSC</b>	3 400,00	4 080,00
<b>Intranet</b>	1 600,00	1 920,00
<b>E-commerce</b>	400,00	480,00
<b>Sous-total Refonte site CCHJSC</b>	<b>5 400,00</b>	<b>6 480,00</b>
<b>Options</b>		
<b>Site base pour communes</b>	<b>1 400,00</b>	1 680,00
Coût par commune	200,00	240,00
<b>Site ASF</b>	<b>2 600,00</b>	<b>3 120,00</b>
Option espace réservé abonnés	200,00	240,00
Option Anglais	200,00	240,00
Option Allemand	200,00	240,00
<b>Conservatoire</b>	<b>600,00</b>	<b>720,00</b>

Il sera demandé aux communes si elles sont intéressées par le financement d'un site de base qui leur permettrait de disposer d'un site Internet.

Le site de la médiathèque très spécifique, ne sera pas impacté, ni celui du musée qui a été rénové récemment.

**Arrivée de M. Philippe PASSOT à 18 h 40.**

#### 4. PERSONNEL

##### 4.1. Etude sur les risques psycho sociaux : choix du prestataire

Les membres du CHSCT ont souhaité que soit menée, auprès des agents de la communauté de communes, une étude sur les risques psycho sociaux pour la mise en place du Document Unique. Une consultation a été lancée auprès de professionnels spécialistes en la matière. Trois offres ont été reçues : Cabinet MJ FRAICHARD, Cabinet Claudine JALLON et SARL SLA CONSEIL. Trois élus et trois agents ont étudié les dossiers et noté chaque candidat selon les critères établis dans le règlement de consultation du marché.

L'offre la mieux-disante est celle du cabinet MJ FRAICHARD, pour un montant de 6 500.00 € HT.

Le bureau communautaire entérine cette proposition à l'unanimité.

##### 4.2 Elaboration du règlement intérieur des personnels du conservatoire

Le statut des enseignants du conservatoire demande un examen particulier en matière d'exercice des heures, des activités accessoires, de l'application des congés annuels et autres éléments ou actions liés à leur profession.

Une consultation a été lancée afin d'analyser nos pratiques et d'intégrer les dispositions générales au règlement intérieur du conservatoire.

Le cabinet cultures et collectivités locales, nous a fait une offre en ce sens. L'étude se déroulerait en trois phases :

1. Analyse de l'existant (règlement intérieur, délibérations, heures supplémentaires, régime indemnitaire, statuts, cumuls d'emplois, ...)
2. Rédaction d'un pré rapport – Echange avec les enseignants



3. Finalisation du règlement - présentation au CT et validation par la communauté de communes.

Sa proposition s'élève à 3 500 € TTC.

Le bureau valide la présente proposition et autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## 5. FINANCES

### 5.1. Musée de l'Abbaye : demande de subventions pour la chapelle Venet

Pour faire suite à l'intervention de la restauratrice Alina M-Detalle en 2015 et de son rapport sur la conservation des peintures murales de la chapelle Venet, des prélèvements devraient être effectués en 2016 pour une étude au laboratoire ERM Poitiers (Etudes Recherches Matériaux). Cette intervention nécessite deux journées d'intervention sur place. Ces dégradations proviennent des écarts de températures dues à la fréquentation des lieux.

Le chiffrage total de ces interventions s'élève à 10 000 € TTC. Le Conseil Départemental peut soutenir ces restaurations à hauteur de 15% et l'Etat à hauteur de 50%.

Le bureau autorise le Président à faire les demandes de subventions au service des Monuments Historiques de la DRAC Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 5 000 €, ainsi qu'au Conseil Départemental du Jura à hauteur de 1 500 €. Ces interventions sont prévues dans le budget d'investissement du musée.

### 5.2. OT : animations du territoire

Suite à la décision prise en conseil communautaire de fixer à 20 000 € les crédits dévolus aux animations du territoire pour l'année 2016, et après examen des sollicitations transmises par l'office de tourisme, il est proposé d'entériner un premier versement à hauteur de 10 300 €.

Le bureau communautaire accepte la présente proposition et autorise le président à verser la présente somme à l'office de tourisme en charge de la gestion de ces fonds d'animation.

### 5.3. Equipements communautaires : tarif comités d'entreprises

Suite à la demande de différents comités d'entreprises du territoire, il est proposé d'appliquer un tarif spécial sur les équipements communautaires pour ces organismes et ce dans la mesure où ils acquièrent un nombre important de tickets d'entrée sur nos structures. Cette offre permettra également de développer la fréquentation du public local sur nos équipements.

Afin de ne pas multiplier les tarifs, il est proposé de retenir comme offre tarifaire les tarifs réduits des différents équipements communautaires et de les appliquer à conditions que le nombre d'entrées ou abonnements achetés par le comité soit supérieur à 50 pour le musée de l'abbaye, la médiathèque et l'ASF et 200 pour la Piscine du martinet.

Le bureau communautaire valide la présente proposition et autorise le président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la présente délibération.

### 5.4. SPANC : actualisation des tarifs - TVA

La délibération du Conseil Communautaire du 27 avril 2011 concernant les redevances liées aux différents contrôles du SPANC nécessite une actualisation de TVA (7% à 10%).

Il est proposé au bureau de fixer les tarifs comme suit :

	HT	ancienne délib TTC (TVA 7%) arrondi	Proposition TTC (TVA 10%) arrondi
Contrôle de conception	94,79	100,00	104,00
Contrôle de réalisation	71,09	75,00	78,00
Contrôle initial	94,79	100,00	104,00



Contrôle périodique de bon fonctionnement	56,87	60,00	63,00
Contrôle pour vente	142,18	150,00	156,00

Le bureau enterine cette proposition

## 6. ECONOMIE

### 7. LOGEMENT/HABITAT/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

#### 7.1. Habitat : pouvoir de police spéciale

Les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et ALUR du 24 mars 2014 ont étendu le champ des transferts automatiques de police des Maires aux Présidents des Communautés de Communes et ont notamment institué le transfert automatique des pouvoirs de police relatifs au péril et à la sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine, dès lors que l'EPCI à fiscalité propre est compétent en matière d'habitat.

La Préfecture du Jura nous informe qu'en vertu des nouvelles dispositions des lois ci-dessus énoncées et au vu de nos statuts (compétence PLH), les prérogatives détenues jusqu'alors par l'ensemble des communes en matière de polices spéciales de l'habitat ont été transférées à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, sauf pour les communes de SAINT-CLAUDE et de SAINT-LUPICIN qui ont notifié leur opposition.

Après un échange de vues sur cette question, le bureau décide d'approfondir la réflexion sur ce sujet avant de proposer éventuellement, la modification des statuts au conseil communautaire.

## 8. ENVIRONNEMENT

## 9. PATRIMOINE / BATIMENTS

### 10. TOURISME

#### 10.1. PDIPR : Vente du Cartoguide

Dans le cadre la consultation lancée pour la conception et l'impression du cartoguide de randonnée Haut-Jura Saint-Claude, la société CARTOSUD a été retenue pour l'édition globale (conception, impression et livraison) dudit document en 3000 exemplaires pour une prestation de 7 622 € HT soit 8 041.21 € TTC.

Il convient de définir aujourd'hui le mode de diffusion et de vente de ce document. Le tarif unitaire proposé est de 6 € afin de rester dans la moyenne des prix de vente des autres cartoguides départementaux.

Le coût de revient d'un cartoguide est d'environ 2,70 € TTC pour notre collectivité.

Il est proposé que les 3000 exemplaires du cartoguide soient remis à l'OT HJSC qui en assurerait la vente et la réédition du document.

L'OT HJSC s'engage à déduire de sa subvention de fonctionnement la part collectivité de manière à ce que celle-ci puisse récupérer son investissement de départ (8 041.61 € TTC).

Le Bureau Communautaire valide le prix de vente unitaire public de 6 €, et autorise la commercialisation du présent document par l'Office de tourisme qui assurera le renouvellement des impressions.

#### 10.2. Activités nordiques : prestations de service damage



La communauté de communes a fixée par délibération du bureau du 2 septembre 2015 le montant des prestations du service damage. Il s'avère que les montants repris dans cette délibération sont erronés et ne correspondent pas aux conventions passées avec les communes de Lajoux, Les Moussières et La Pesse.

Le bureau communautaire annule la présente délibération et décide de maintenir les tarifs appliqués pour la saison 2014-2015 à savoir 158 € de l'heure pour le damage effectué avec un engin de damage et 75 € de l'heure pour le damage effectué avec un scooter.

## **11. SPORTS**

### 11.1. Stade Edouard Guillon : convention

Les installations du Stade E. Guillon comportent différents équipements :

- un terrain en herbe,
- deux terrains synthétiques,
- un bâtiment, construit sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes, comprenant des vestiaires et sanitaires, des bureaux administratifs, une salle de réunion, une infirmerie, des locaux techniques, ainsi que le Club House,
- un bâtiment ancien comprenant des vestiaires et des sanitaires.

Le Club Jura Sud Football est actuellement gestionnaire de l'ensemble du site. Une première convention a été signée entre la Club et la Communauté de Communes en 2012 pour une durée de trois ans. Cette convention arrive à termes.

Cette convention établie notamment que le Club Jura Sud Foot est responsable du planning d'utilisation du site. Le Club prend à sa charge l'entretien courant des installations, dont les terrains (brossages des synthétiques, tonte,...), ainsi que le coût de fonctionnement du Club House.

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude prend à sa charge :

- les travaux de réparation et de gros entretien des installations,
- les consommations électriques et d'eau, hors Club House,
- les suivis réglementaires et de sécurité des installations,
- les charges salariales d'un demi-poste d'entretien.

Suite aux remarques formulées par le club la convention a été modifiée sur certains articles (Cf. convention).

M. JJ Baroni étant concerné par cette affaire, il ne prend pas part au vote.

Le bureau communautaire accepte de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans, à l'unanimité.

### 11.2. Centre sportif Val de Bienne : convention

Le centre sportif Val de Bienne a été construit en 2009. Il comporte une grande salle multisport, un ensemble de vestiaire et sanitaires, une infirmerie, des locaux pour les professeurs, ainsi que des lieux de stockage pour les utilisateurs. L'occupant principal est la cité scolaire du Pré Saint-Sauveur. En dehors des heures scolaires, des associations sportives l'utilisent également, tous les jours de la semaine.

En 2012, la structure étant principalement utilisée par des organismes présents sur la commune de Saint-Claude, afin de faciliter l'affectation des créneaux, mais aussi la maintenance et l'entretien technique, il a été décidé de confier la gestion à la Commune de Saint-Claude.

Cette dernière assure un rôle de locataire : entretien et réparations courantes, diagnostic et vérifications périodiques obligatoires, prise en charge des fluides (électricité, gaz, eau). La Communauté de Commune a un rôle de propriétaire (travaux d'investissements).

La Communauté de Communes verse une participation annuelle forfaitaire à la Commune de Saint-Claude, sur la base d'un coût calculé sur le fonctionnement 2011. Cette participation s'élève à 43 000 €.



Le bureau communautaire accepte de renouveler cette convention pour une durée d'un an.

## 12. CULTURE

### 12.1. Musée de l'Abbaye : tarif catalogue Rebeyrolle

Un catalogue d'exposition intitulée *Paul Rebeyrolle et la Jeune peinture, héritage de Courbet* va paraître pour le vernissage de l'exposition le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Il s'agit d'un catalogue de 120 pages, avec une centaine d'illustrations en couleur.

- Edition bilingue français / anglais
- 1 500 exemplaires :
  - 500 ex. musée
  - 1 000 ex. distribution France, Belgique, Suisse...
- Coût de fabrication du catalogue : 12 500 €
- Prix de vente proposé : 30 €

Le bureau valide la vente du catalogue de l'exposition au prix de 30 €

### 12.2. Musée de l'Abbaye : tarifs boutique

Les tarifs étaient jusqu'à présent nominatifs concernant les produits de type carte postale, marque-page, affiche...

Il est proposé de valider les tarifs en vigueur quelques que soient les expositions temporaires ou en relation avec des œuvres de la collection qui pourraient être reproduites.

Carte postale : 1,50€

Marque-page : 1€

Affiche beaux-arts : 8 €

Affiche de l'exposition temporaire : 3 €

Cahiers de l'Abbaye : 6 €

Catalogues expo: 30 €

Le bureau valide l'ensemble de ces tarifs pour la boutique du musée.

### 12.3. Musée de l'Abbaye : mise en dépôt de livres sur la Jeune Peinture

Dans le cadre de l'exposition Rebeyrolle, le musée souhaite mettre en dépôt vente 10 exemplaires de l'ouvrage : *Les Insoumis de l'art moderne, la jeune Peinture Paris 1948 - 1958* du collectionneur Pierre Basset, prêteur d'un ensemble conséquent d'œuvres pour l'exposition. Ce livre luxueux est au prix de 100 €. Le collectionneur propose un reversement au musée de 50% du prix du livre à chaque vente.

Le bureau valide ce dépôt-vente et autorise le musée à le vendre au prix de 100 €. Une convention de dépôt vente sera établie avec le collectionneur afin d'acter nos engagements mutuels et le mode de rémunération.

### 12.4. Musée de l'Abbaye : modèle de convention de privatisation des espaces du musée

Afin de proposer certaines salles du musée au secteur de l'entreprise, dans l'objectif de mieux le faire connaître et l'impliquer dans la recherche de mécénat, une réflexion a été menée sur la privatisation des espaces du musée, dans le respect de son rôle premier de conservation et de valorisation des œuvres d'art.

Plusieurs tarifs en fonction des formules offertes sont proposés, à savoir :

#### De mai à septembre

- Cocktail dinatoire Rez-de-jardin 800 € TTC

De 18h à 22h

- Cocktail Rez-de-jardin 600 € TTC

De 12h à 14h ou de 18h à 20h

#### Toute l'année

Séminaire, conférence Salle Paysages (2<sup>ème</sup> étage) et salles d'exposition temporaire (RDC)

Suivi ou non d'un lunch dans le hall d'accueil

En journée les lundis et mardis (hors vacances) ou de 18h à 21h 1300 € TTC



Il conviendra de convenir d'une organisation pour la mise en place de tables (le musée n'en possède pas), par un éventuel partenariat avec les traiteurs, qui incluraient ce lieu dans leur offre.

Le bureau donne un avis favorable quant à ses modalités de privatisation des espaces du musée de l'Abbaye, valide le projet de convention et les tarifs proposés.

#### 12.5. Musée de l'Abbaye : convention France Bleu Besançon

Partenariat Musée / France Bleu. La station de radio s'engage à promouvoir le musée sur son antenne et son site Internet.

En contrepartie, une gratuité est offerte à chaque porteur de la carte « France Bleu – Le Club » (gagnée dans le cadre du jeu Club des auditeurs. Estimation d'environ 10 gagnants par année).

Le bureau valide la convention et les gratuités au musée liées à ce partenariat promotionnel.

#### 12.6. Musée de l'Abbaye : convention Festival de musique du Haut-Jura

Dans le cadre du partenariat engagé depuis 2008 avec le Festival de musique du Haut-Jura, les actions artistiques et commerciales menées en 2016 avec le Musée de l'Abbaye sont :

- Impression et diffusion de 50 000 sets de table
- Participation au « Focus Hersant – Dutilleux » des 8 et 9 juin 2016 dans le cadre du centenaire de la naissance du compositeur Henri Dutilleux avec la présentation des films suivants en présence du réalisateur Michel Van Zèle : « *Dutilleux à portée de voix* » et « *Le Caravage de Philippe de Béthune* ».
- Actions « Jeune public » dans la salle « Paysage » du musée, en accueillant des élèves d'école primaire du territoire Haut-Jura Saint-Claude (deux fois 50 élèves) en présence du compositeur Philippe Hersant.
- Concert de Christine Plubeau-Mazeaud, viole de Gambe au musée de l'Abbaye.

Pour l'ensemble de ces actions, une participation est demandée à la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude à hauteur de 4 500 €.

Le bureau valide la convention avec le Festival de musique du Haut-Jura et la participation financière de 4 500 €.

#### 12.7. Médiathèque : avenant marché AFI

Deux avenants sont nécessaires pour l'informatisation de la médiathèque tête de réseau :

Le premier avenant concerne le marché avec l'Agence Française Informatique concernant le SIGB (système Informatique de gestion de bibliothèque) de la médiathèque. Il comprend les modalités suivantes :

- Prolongation de 18 mois du marché AFI-Nanook.
- Adaptation aux besoins de la tranche conditionnelle 3 (postes passent de 31 à 21, 2 licences flottantes supplémentaires, diminution du nombre de jours de formation 2 jours au lieu de 3 jours, intégration de l'interfaçage entre Nanook et les automates de prêt de Bibliothéca, la mise à jour du portail intégrée, et intégration d'un outil de gestion des collections d'albums multimédia permettant de mettre en valeur tout le fonds ancien).

L'avenant proposé est de + 1 400 € TTC

La commission d'appel d'offres en date du 3 juin 2016 est favorable au présent avenant. Le bureau entérine la proposition faite par la CAO.

#### 12.8. Médiathèque : avenant marché Bibliothéca

Le second avenant pour le marché avec Bibliothéca concernant la fourniture, l'installation et la maintenance du système d'identification et d'automatisation des prêts à technologie RFID pour la médiathèque :



- Suite à l'évolution de l'implantation des portiques antivols dans le bâtiment et une évolution de la gamme des produits Bibliothéca
- Intégration de 4 platines supplémentaires, 2 pour le prêt de documents dans les sections et 2 en interne.
- Mise à jour des besoins en consommables.

L'avenant proposé est de + 7 403 € TTC

La commission d'appel d'offres en date du 3 juin 2016 est favorable au présent avenant. Le bureau entérine la proposition faite par la CAO.

#### 12.9. Médiathèque : marché mobilier

Le marché de mobilier pour la médiathèque – tête de réseau comportait initialement 6 lots :

Lot n°1	Rayonnages, bacs
Lot n°2	Tables et meubles techniques
Lot n°3	Sièges et éclairage d'appoint
Lot n°4	Meubles mobiles
Lot n°5	Vitrines et cimaises
Lot n°6	Mobiliers menuisés

Lors d'un premier appel d'offre, seul le lot 1 a pu être attribué, les autres lots étant déclarés infructueux.

Il a donc été relancé deux marchés :

- mobilier, pour les sièges et éclairages d'appoint et pour les tables et meubles techniques
- petits mobiliers, pour les meubles mobiles, les vitrines et cimaises et pour le mobilier menuisés.

Concernant le mobilier, la découpe en deux lots a été conservée :

Lot n°1	Tables et meubles techniques, pour les salles ouvertes au public
Lot n°2	Sièges et éclairage d'appoint, pour les salles ouvertes au public

Deux entreprises ont postulé pour le lot 1 : DPC et IDM.

Cinq entreprises ont postulé pour le lot 2 : Ligne et Couleur, DPC, IDM, Agence O et Perono.

Leurs offres ont été étudiées en commission d'appel d'offre le 03 juin 2016.

La commission d'appel d'offres au vu de l'analyse effectuée par l'architecte n'a pas pu se prononcer quant à l'attribution de ces lots. Cette question sera soumise à l'examen du prochain bureau.

#### 12.10. Médiathèque : marché petit mobilier

Concernant le petit mobilier, la découpe en trois lots a été conservée :

Lot n°1 : Meubles mobiles (chaises pliantes, caissons de bureaux, tables pliantes, meubles de rangement pour bureaux)

Lot n°2 : Vitrines et cimaises

Lot n°3 : Mobiliers menuisés (meuble de rangement derrière l'accueil, table filante sur garde-corps de l'escalier central, meuble prospectus touristiques)

Une seule entreprise a postulé pour les lots 1 et 2: DPC.

Il est proposé de retenir DPC pour le lot 1.

Concernant le lot 2, le mémoire technique de DPC n'est pas assez précis. Les précisions principalement recherchées sont les suivantes :



- les couleurs possibles des revêtements des vitrines ; celles présentées n'étant pas blanches comme demandé dans le cahier des charges,
- les caractéristiques techniques de cimaises (longueur des barres murales, longueur et nombre des tiges de suspension,...),
- un complément pour les cimaises comprenant des panneaux comme demandé dans le cahier des charges.

Mme Mathiault se chargera de faire transmettre ces précisions à la Communauté de Communes par l'entreprise.

Une seule entreprise a postulé pour le lot 3 : IDM.

Le bureau communautaire accepte de retenir la Ste DPC pour le lot 1 et autorise le président à signer les pièces nécessaires. Pour les autres lots, la CAO et le bureau statueront ultérieurement.

### 13. SPANC/DEVELOPPEMENT DURABLE

### 14. ADS

### 15. COMMUNICATION ET QUESTIONS DIVERSES

- Le président rappelle aux membres du bureau les échanges avec la commune de St-Claude dans le cadre du réaménagement de l'exécutif. Les élus après échanges souhaitent qu'une rencontre soit initiée avec M. Millet et les membres de son exécutif.
- Médiathèque : plusieurs maires ont répondu quant à la mise à disposition de personnel et véhicules pour le déménagement de la médiathèque. Ces interventions seront planifiées lorsque les besoins et les dates auront été déterminés.
- Maison de santé de St-Claude : une réunion avec les élus de St-Claude s'est tenue pour la maison de santé. Ces derniers souhaitent qu'elle soit aménagée dans les locaux de la Maîtrise, rue de la Poyat, car ce collège privé intégrerait les locaux du collège Rosset avec l'école Jeanne d'Arc. Les médecins seraient plus favorables à une construction sur la friche Ford. Une nouvelle rencontre le 7 juin avec la programmiste et l'ensemble des parties concernées a permis d'échanger quant aux caractéristiques des différents sites. Les professionnels de santé réfléchissent à cette question et nous feront part sous 8 jours de leur position.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 20 h 55.

Raphaël Perrin  
Président

Jean-Louis David  
Secrétaire

Fait à Saint-  
Claude,  
Le 10 juin 2016

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux communes membres pour affichage.

